



Conseil national des missions locales

1er juillet 2011

- **Insertion professionnelle des jeunes : L'APCMA et le CNML renforcent leur collaboration pour l'accès à l'apprentissage.**

Alain Griset président de l'Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat (APCMA) et Bernard Perrut député-maire de Villefranche-sur-Saône, président du Conseil national des missions locales (CNML), ont signé le 29 juin, à l'Assemblée nationale, un accord cadre pour favoriser l'accès à l'apprentissage d'un plus grand nombre de jeunes.

L'objectif de cet accord est de renforcer les partenariats locaux déjà existants entre le réseau CNML et les chambres de métiers et de l'artisanat (CMA) pour une meilleure orientation des jeunes vers les métiers et l'apprentissage.

Cinq axes de collaboration ont été définis :

- L'organisation des relations entre les chambres de métiers et de l'artisanat et les missions locales d'un même territoire.
- Le développement de l'information sur les métiers de l'artisanat et l'apprentissage auprès du public.
- L'optimisation de la mise en relation entre les jeunes et les entreprises artisanales.
- Le renforcement de l'accompagnement des jeunes vers l'insertion et la professionnalisation.
- Le développement de la création et de la reprise d'entreprises artisanales.

Un comité de pilotage national d'évaluation et de suivi s'est constitué pour construire des indicateurs communs et mesurer l'impact des actions de coopération développées.

L'APCMA voit dans cet accord un pas supplémentaire franchi en faveur de la découverte des métiers et de l'apprentissage et ce, dès le plus jeune âge afin que ce cursus, voie de réussite professionnelle, soit enfin un choix individuel et positif.

Contacts presse

APCMA : Elisabeth de Dieuleveult : 01 44 43 10 96 et 06 61 25 98 00 - dieuleveult@apcma.fr

CNML : Yves Auton – Tél. 01 57 33 81 91 - yves.auton@finances.gouv.fr

